



Mairie de Cannes

Le Maire

Vice-Président du Conseil départemental



Madame Myriam EL KHOMRI

Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation
Professionnelle et du Dialogue Social
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation
Professionnelle et du Dialogue Social
127 rue de Grenelle
75007 PARIS

Cannes, le **22 OCT. 2015**

Réf. : DL/DC/TM

Madame le Ministre,

Lors des meurtrières et dévastatrices intempéries du 3 octobre qui ont touché les Alpes-Maritimes, Cannes a été particulièrement éprouvée et de nombreuses entreprises ont subi des dégâts considérables.

A Cannes, 521 commerces sont sinistrés et 182 sont encore fermés presque trois semaines après les faits. A l'échelle de l'agglomération, ce sont 389 entreprises qui sont lourdement sinistrés de cette catastrophe naturelle.

Outre l'aide directe déjà apportée par certaines collectivités locales (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Département des Alpes-Maritimes), les entreprises ont un besoin vital et immédiat d'allègements temporaires de procédures et de charges.

Les difficultés de trésorerie qui résultent en effet de la situation subie depuis le 3 octobre risquent de conduire très rapidement à des cessations définitives d'activités, pour des entités pourtant structurellement saines, et donc à un désastre économique et social.

J'ai ainsi écrit à Monsieur le Ministre des Finances afin de mettre en place des mesures d'exonération ou d'abattement fiscal pour la Cotisation Economique Territoriale.

Aujourd'hui, je me permets de vous solliciter pour que des dispositions similaires soient mises en œuvres pour les charges sociales et patronales.

En effet, les entreprises sinistrées ne sont pas en mesure de réaliser normalement leurs démarches administratives. Leur matériel informatique a, par exemple, été endommagé, voire totalement dévasté.

Dès lors, je vous serais reconnaissant d'obtenir que les organismes sociaux, en particulier l'URSSAF, fassent preuve de souplesse sur les délais réglementaires de déclaration ou de paiement ; il est nécessaire et justifié de les prolonger et surtout de ne pas appliquer les pénalités de retard.

En outre, avec le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes Maritimes, nous sollicitons une exonération des charges sociales pour les entreprises les plus en difficultés. Il est urgent que l'économie redémarre et que les entreprises reprennent une activité normale. Pour cela, seule une action en faveur d'un allègement des différentes charges sociales et patronales permettra de reconstituer rapidement l'outil de production et de commerce, et favoriser l'emploi dans le bassin de vie. Cette mesure pourrait s'appliquer *a minima* aux entreprises les plus sinistrées pendant une période restreinte avec une compensation de l'Etat.

Il est essentiel de ne pas asphyxier un peu plus les entreprises en difficulté par des contraintes administratives. La priorité absolue doit porter sur la reprise du travail et l'emploi.

Tel est l'objet des mesures simples et pragmatiques que je vous demande de bien vouloir faire appliquer.

Dans cette attente et confiant dans l'accueil positif que vous réserverez à cette légitime requête, je vous prie de croire, Madame le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Chère Madame El Khoumri,
La situation est redoutable
et démolissante
catastrophique.
J'ai appelé à mes
pour me soutenir - enfin!
urgence du moment.
Avec mon meilleur, travail et républicain
meurtre.
DK

Le Maire,
Vice-Président de la C.A.P.L.,

David LISNARD

